

ALLOCUTION DE MAITRE
ELY OUSMANE SARR
BÂTONNIER DE L'ORDRE DES AVOCATS

La société traditionnelle sénégalaise, était fondée sur la famille, qui était le lieu où s'exprimaient les sentiments et les croyances de ses membres, dans une solidarité totale.

La personne y était englobée dans une totalité sociale fonctionnelle.

La conscience collective de la famille permettait d'assumer la responsabilité découlant des actes de chacun, comme étant la responsabilité de tous.

La famille était un lieu d'équilibre, d'épanouissement et de sécurité pour tous ses membres, par les liens tissés par le mariage, la parenté, les alliances et la production.

L'étude sémantique du langage, et des mots qui désignent la famille, le mariage, la parenté, dans la société traditionnelle Wolof, pour prendre l'exemple du groupe le plus important au Sénégal, révèle à bien des égards, que la famille était le lieu de dépôt, de conservation et de transmission de la pensée morale collective.

L'approche sociologique établit que le mariage, dans la société Wolof fondait la cellule de base de la famille.

Le mariage était souvent endogamique, entre deux parents proches.

Il pouvait également être exogamique et se conclure par l'alliance entre deux familles différentes, d'un même village ou de la même contrée et même avec un étranger.

Il était toujours précédé d'une délicate enquête de moralité, sur le lignage et l'origine, des futurs époux.

La conclusion se faisait de façon volontaire et acceptée par les deux familles, donc par les futurs époux.

Dans tous les cas, le mariage tissait des liens indissolubles entre personnes, quel que soit le sort futur du lien entre époux.

L'épouse appelait son mari «*Nidiaye*», c'est-à-dire «*oncle*» comme si son mari était frère à son père ou à sa mère.

Les deux familles devenaient des alliés donc des «*Goro*» mot dérivé de la racine du mot «*Gor*» qui veut dire noblesse. Dès lors, nous voyons par-là, la nature des rapports tissés par le mariage fondé sur la parenté et la conscience morale.

De son côté, la famille de l'époux, indiquait à celui-ci de façon claire sa responsabilité vis-à-vis de son épouse, qui est son égal sur le plan moral «*Nawlé*», et sa protégée et devait bien la traiter «*Téral ko*» et d'avoir de la tolérance «*Mougnal ko*».

Et les deux familles observaient une attitude morale réciproque et veillaient à aplanir dans la sérénité les difficultés qui survenaient entre les époux. Et tout cela se passait dans la grande discrétion «*Sutura*» sans tapage, sans violence.

Les liens de parenté, à caractère patrilinéaire et matrilinéaire étaient fondés sur l'idée forte de communauté.

En effet la parenté désigné par le mot «*Mbokk*» se décline, en «*Bokk*» partager, «*Bokk khet*» de la même lignée matrilinéaire, «*Bokk guénio*» la même lignée patrilinéaire, «*Bokk déret*» lien consanguin, «*Bokk askaan*» lien ethnique et patronymique.

Et sur le plan social la parenté se nouait par le partage du même village, «*Bokk deuk*» ou le même cercle initiatique de la circoncision «*Bokk leul*». **La richesse sémantique du mot «*Mbokk*»**, révèle la forte idée de référence, de rattachement à la famille et au groupe social.

Les liens de parenté étaient tissés, autour d'un noyau central constitué par le grand-père, le père, la grand-mère et la mère, les oncles et les tantes, auxquels se rattachaient les enfants, les neveux, nièces et cousins.

Le paterfamilias jouissait de l'autorité d'un chef et lui-même, soumis à celle du grand-père. L'autorité du père n'était jamais mise en cause. Il était entouré d'une respectueuse soumission par tous les membres de la famille.

La mère et la grand-mère étaient le centre de repos, de fusion de toutes les énergies contradictoires des membres de la famille. C'est auprès d'elles, que tout le monde s'abreuvait pour étancher sa soif, devant les angoisses de la vie quotidienne.

Les enfants devaient être soumis totalement à l'autorité du père et de la mère. Un enfant disait-on, devait être l'esclave de ses parents «*Diamou way diour*». Cette conception n'est pas synonyme d'esclavage, de servilité, de maltraitement. C'était un lien fondé sur la hiérarchie, la morale et la religion, car chaque membre de la famille exerce son autorité bienveillante sur celui qui est à l'échelon inférieure.

Loin de nous, l'idée de soutenir que dans cette famille traditionnelle, tout se déroulait de façon idyllique entre ses membres.

Nous pouvons soutenir, que la cohésion, l'unité, la discipline étaient les socles qui permettaient de résoudre les litiges dans un esprit de concertation, de tolérance et d'acceptation des solutions arrêtées par l'autorité parentale.

L'approche ethnologique des nationalités, au Sénégal, les Djolas, les Sérères, les Al Poularen, les Soninkés, les Mandjacks, révèle sans conteste une même conception de la famille, fondée sur les valeurs morales qui assurent sa cohésion et son unité.

L'approche anthropologique nous permet de saisir la nécessaire articulation entre les éléments sociologiques et ethnologiques qui à l'oeuvre dans le vécu de la société traditionnelle, révèle l'efficacité **d'une pensée conceptuelle, avec ses valeurs et ses représentations.**

La société ancienne avait une conception ontologique du monde, qui opérait une parfaite fusion entre la personne, la famille, le groupe social, la nature physique et Dieu. Le cycle est cohérent. La conservation et la transmission de cette conception ontologique, basée sur la foi, les mythes et croyances fondaient les liens indissolubles entre les éléments de la même société.

Le mythe du «père fondateur», le père de famille, renvoie l'enfant à l'idée forte que si, il veut être significatif, prospère et respecté, il lui faut obéir au père et suivre son exemple.

A côté du mérite personnel, la réussite est toujours connotée à la **dévotion** que le fils ou la fille nourrit pour son père.

Le mythe de la «mère nourricière» est très fort dans notre société. Et chacun est convaincu que l'enfant a le devoir de vénérer sa mère. Et que la bénédiction de celle-ci protège ici-bas et ouvre les portes du Paradis dans l'au-delà. A l'enfant béni par le père et la mère est promis la Baraka et le Paradis. La Baraka est tenue dans la paume de la main du père, et le Paradis se trouve sous l'ongle du pied de la mère.

Une telle croyance collective transmise de génération en génération, était le ciment de la pensée collective unificatrice du groupe familial.

Le mythe des anciens, qui dans l'au-delà, continuent comme de leur vivant à protéger la famille, est une donnée permanente, fortifiant le lien entre les membres du même groupe.

La peur et la crainte habitent ceux qui ont la tentation de transgresser les interdits. La peur de la honte, de la réprobation sociale, du bannissement, était assez forte pour tenir tous les membres de la famille dans une discipline collective. **De même l'optimisme et la persévérance**, animent l'esprit de ceux qui respectent les croyances et les mythes.

L'art et la culture contiennent dans leurs formes picturales et orales, les signes et les sens de ces mythes et croyances, et les transmettent par leur langage propre aux membres du groupe social. Chaque famille sénégalaise, chaque groupe social a toujours eu son «Totem».

Les mythes, croyances et rituels. Jusqu'en Grèce classique qui par ses poètes : HOMERE, HESIODE, mais aussi ces auteurs tragiques, ESCHYLE et SOPHOCLE,

conservent dans leurs oeuvres des expressions empruntées à l'antiquité plus ancienne et qui traduisent les croyances et les valeurs de la société primitive fondée sur la famille.

L'unité de la famille traditionnelle a subi une déstructuration profonde, au cours de l'évolution historique du Sénégal.

Le choc culturel qui a accompagné la colonisation a profondément bouleversé les structures traditionnelles de la société sénégalaise. Cela a contribué à une désintégration continue de la structure parentale. Le philosophe Alioune NDAW, a bien clairement posé la question en disant : *«en dépit de notre attachement aux traditions ancestrales, nous sommes amenés à adopter des comportements étrangers, du moins à nous adapter à des structures nouvelles souvent incompatibles avec nos civilisations originelles»*.

La société traditionnelle, a tenté par des luttes incessantes et variées de **préserver nos valeurs culturelles et nos croyances.**

A l'indépendance du Sénégal, le législateur dans la constitution de 1963, (**art. 1er constitution de 1963**) affirmait **son respect pour toutes les croyances**. L'Etat indiquait ainsi de façon claire, **sa volonté de conserver vivaces nos valeurs ancestrales.**

L'esprit de compétition, le besoin d'accumuler, la course au pouvoir et à la promotion, ont contribué fortement au dépérissement continu de nos valeurs de civilisation et de culture.

Cette acculturation a fait écrire à Boubacar LY dans le n° 67 de Présence africaine 1967, *«le désir d'assumer des postes de responsabilité lucratifs a détruit chez bon nombre de sénégalais le sens Diom (vertu) et Ngor (honnêteté)»*.

La famille est éclatée, de plus en plus dispersée, les liens de parenté se diluent. L'autorité parentale s'étiole. La violence s'installe.

Mesdames et Messieurs,

Nous pensons contrairement à l'honorable Konrad LORENZ que la violence n'est pas innée chez l'homme.

La génotypie n'est pas déterminante dans l'organisation de la société humaine. C'est plutôt la phénotypie, ensemble des valeurs culturelles et de civilisation, les rapports économiques et sociaux, l'éducation et les croyances qui, dans leur articulation continue et réciproque, orientent et déterminent les comportements humains.

Quelles sont alors les causes des violences dans la famille, composée de personnes liées par le sang, l'affection et la parenté ?

Nous distinguerons, les causes objectives et les causes subjectives.

LES CAUSES OBJECTIVES : Les plus déterminantes de l'expression de la violence dans la famille, se trouvent dans la réalité économique, sociale, culturelle et l'urbanisation sauvage.

La violence de la réalité économique est à l'oeuvre dans la bataille quotidienne que livre la famille pour entretenir et donner une vie décente à tous ses membres.

Le père de famille qui n'a pas d'emploi ou à la retraite ; le père qui a un emploi, dont le salaire est largement insuffisant, doit entretenir deux épouses, six enfants.

L'épouse est souvent sans emploi, soumise aux durs travaux du ménage et aux exigences, des enfants souvent en bas âge, dont l'aîné lui-même est au chômage.

Les jeunes et les enfants démunis, sont livrés à eux-mêmes et sont exposés à toutes les tentations.

La pauvreté et le stress conduisent à des tensions vives, dans l'existence des familles.

La violence économique reproduit dans la vie sociale, sa propre dynamique.

La violence des réalités sociales, au Sénégal se révèle dans la place de plus en plus grande occupée par **l'argent dans le vécu quotidien**. Cela est incontestable.

A l'occasion d'un baptême, d'un mariage, d'un pèlerinage à la Mecque, et de plus en plus à l'occasion de funérailles, toutes les familles sont constamment soumises à la pression de l'argent.

Chaque famille se fait un honneur, de faire des cérémonies des moments inoubliables.

Très souvent, à la source des querelles entre époux, se trouve toujours une cause pécuniaire.

De plus en plus dans notre société, l'argent gratifie celui qui en possède de la considération, de l'attention délicate des parents et des femmes.

L'Etat après l'indépendance a marqué sa volonté de lutter contre ce phénomène.

La loi n° 63.04 du 24 février 1967 sur les dépenses excessives a tenté de limiter les dégâts financiers causés par les cérémonies familiales.

Elle est toujours en vigueur, mais jamais appliquée, face à la résistance des réalités sociales, mais également culturelles.

Les violences culturelles : agressent, dans ses fondements, la famille, par les médias : télévision, cinéma, revues et les nouvelles technologies.

La cinématographe disponible dans nos salles de cinéma, reflète à tous les niveaux, la violence et la présente comme la solution aux problèmes que posent à la vie.

Les séries télévisées, sont devenues un opium, et portent sur la vie de familles riches dont les membres se vouent une haine affective réciproque, chacun n'ayant à l'esprit que la part de fortune qui lui reviendra.

Les revues licencieuses sont librement sur les étalages, à la portée des adolescents.

Les nouvelles technologies de l'information par Internet introduit dans les domiciles, toutes sortes d'information, nuisibles à l'équilibre de l'enfant et de la famille.

La perte des valeurs traditionnelles frappe en plein coeur notre jeunesse dont le comportement grégaire, le mimétisme, l'habillement, le langage, copient sans discernement les civilisations du Nord.

La violence est également secrétée par une urbanisation sauvage, accélérée, transférant des milliers et des milliers de ruraux vers les centres urbains.

Dans les quartiers périphériques, les bidonvilles, des grands centres urbains la violence naît alors de la **promiscuité, de l'insalubrité, de la pauvreté et envahit la famille, démunie, écrasée, écartelée, soumise** à toutes sortes d'agression contre la personne humaine : meurtre, violence avec armes, effraction, viol, séquestration etc...

Les causes objectives économiques, sociales et culturelle sont en articulation constante avec **les causes subjectives entretenues dans la psychologie collective**.

LES CAUSES SUBJECTIVES : contenues dans nos croyances mystiques négatives et dans la passion du sentiment amoureux, sont également génératrices de violences dans la famille.

L'affection amoureuse entre un homme et une femme, de ses premiers signes, à sa maturation et à sa fin, est le lieu de confrontation, de contradictions et de paradoxes. Le sentiment amoureux se révèle souvent violent.

L'adage affirme que «le coeur à ses raisons, que la raison ignore»

La mythologie grecque, nous apprend que la déesse AURORE, incarnée par le Soleil, habillée de sa robe rose safran descendait chaque matin l'Acropole pour annoncer aux Dieux, l'arrivée triomphante de son frère Apollon.

Volonté d'une divinité ou caprice de femme, la déesse AURORE, tomba amoureuse du plus beau jeune homme d'Athènes. Et décida de l'épouser, ZEUS lui fit remarquer, qu'une divinité, donc éternelle, ne pouvait épouser un mortel.

Devant les insistances de AURORE, ZEUS accéda à sa demande.

Ne dit-on pas, «ce que Femme veut, DIEU le veut !»

Mais hélas, l'inévitable se produisit, l'homme vieillissait au fil des ans et devint impotent.

Car dans sa passion amoureuse, AURORE avait oublié de demander à ZEUS une jeunesse éternelle pour son époux.

Lassée, AURORE transforma son époux en cigale et l'enferma dans une cage posée au chevet de son lit.

Pauvre jeune homme, devenu une cigale, un insecte. Nous voyons à quelle tyrannie, à quelle violence peut conduire le sentiment amoureux ?

Plus près de nous, dans un passé récent, pour conquérir une femme, dans la tradition ancienne des nobles guerriers **Massaï du Kenya**, un jeune homme en compétition avec d'autres prétendants, pour être vainqueur devant le premier, déposa un fauve tué par lui, aux pieds de la belle.

Est-ce raisonnable d'affronter un lion ou une panthère pour prouver un sentiment amoureux ?

Heureusement, qu'une telle tradition ne s'est pas étendue au-delà du Mont Kenya jusqu'au Sahel.

Au Niger, les Peuhls Bororos, éleveurs et fins comme les Massaï, se déguisent et se maquillent et dansent pour séduire les femmes. **Cette coutume est plus raisonnable.**

Il arrive souvent, que les parents subissent la violente pression d'une tentative de suicide, de leur fille tombée follement amoureuse, d'un jeune homme.

Dans d'autres cas, c'est une fille enceinte, tenaillée entre sa passion amoureuse et se honte d'avoir été abandonnée, qui met sa vie en péril.

Le sujet amoureux, au gré de telle ou telle contingence, se sent emporté par la peur d'un danger, d'une blessure, d'un abandon, d'un revirement, alors l'angoisse d'installe, entraîne un effondrement qui mine sa vie.

La passion entretenue dans l'imaginaire amoureux, entraîne une sorte d'anéantissement, qui vient au sujet par désespoir ou par comblement.

PLATON a visé juste, dans le Banquet, en ramenant le sentiment amoureux à un problème ontologique.

L'amour tel JANUS, est un magicien à double et contraire visage. Le livre de **Manuel DE FALLA** rend bien compte de cette magie, qu'il nomme **Amour Sorcier** au sens d'ensorceler.

Appréciant la musique de WAGNER à propos du CARMEN de BIZET, NIETSCHE lui trouve le caractère d'une cruauté mêlée de gaieté *«cette musique, dit NIETSCHE est gaie ; mais non d'une gaieté française ou allemande. Sa gaieté est africaine ; la fatalité plane au-dessus d'elle, son bonheur est bref, soudain, sans pardon»*.

Cette observation de NIETSCHE, vaut pour toute réalité amoureuse, lorsque la passion remplace le fil conducteur de la raison. Le bonheur et la tristesse partagent le sort commun de toute expérience amoureuse.

En réconciliant la nature ontologique, le caractère sorcier et la gaieté cruelle de l'amour nous pouvons esquisser une **ontologie de la sorcellerie en amour**.

Les croyances et mythes sont souvent causes de violence dans les familles sénégalaises.

Récemment à Dakar, un mari a tué son épouse et ses enfants, parce qu'il a été accusé de *«deum»*, une sorcellerie à caractère *«anthropophagique»* qui permet à une personne incarnée de tuer une personne, en volant son cœur.

Une co-épouse qui n'a pas d'enfant, se fera convaincre par un faux marabout, que le mauvais sort lui a été jeté par sa co-épouse.

S'il arrive, qu'une femme perde ses enfants, un faux dévot lui dira, que c'est une personne, une femme rivale, qui en est la cause par sa sorcellerie. Alors le drame survient, dans une bataille parfois sanglante entre co-épouses.

Un homme qui vient de se marier, et qui après un an ou deux subit un accident grave de la route, voit son entreprise en difficulté ou est en faillite ou perd son emploi, un charlatan lui fera croire que c'est l'épouse qui en est responsable. Et le divorce tombe fatalement.

Telle personne n'a pas eu de promotion souhaitée alors, c'est un mauvais sort qui lui a été jeté.

Ces croyances très vivaces sont entretenues par une psychose collective.

Et lorsque ces croyances sont trempées dans le sentiment affectif, la haine ou la jalousie, le mélange est explosif.

Tous les jours, la presse fait écho aux drames sanglants qui ont leurs causes dans l'expression sociale de ces croyances négatives.

Les causes objectives tenant aux rapports de production et aux rapports sociaux articulés aux causes subjectives contenues dans le quotient affectif et la psychologie sociale, constituent le lit des violences qui mettent à rude épreuve la famille et la justice.

La justice et la famille, dites-vous, Monsieur le Conseiller, font bon ménage.

Alors il est nécessaire, de tisser une alliance forte entre la famille et la justice.

La justice et la famille sont des institutions qui concourent au développement et à l'équilibre de la société. La violence est leur ennemi commun.

La justice doit protéger la famille. La famille doit aider la justice.

La protection judiciaire face aux agressions violentes contre la famille doit s'exprimer par une politique pénale sévère.

La pédophilie, acte immoral contre l'enfance vulnérable et précieuse ;

Le proxénétisme, agression pernicieuse, bassement mercantile ;

Le viol, surtout en groupe, atteinte physique grave et moralement dégradante contre la personne humaine, doivent sans complaisance, être très sévèrement réprimés par les juridictions pénales.

Les sanctions pénales doivent être assorties de sanctions civiques et civiles (interdiction d'exercer de l'autorité parentale et le droit de vote et d'éligibilité) et des peines de travaux d'utilité publique.

La protection judiciaire face à la violence dans la famille doit privilégier les solutions pragmatiques acceptables, justes et raisonnables dans les rapports conflictuels entre les membres de la famille.

Les procédures civiles, relatives au divorce, doivent être effectuées avec célérité, surtout quand l'un des conjoints est manifestement hostile au maintien du lien conjugal.

Il semble opportun **de privilégier les mesures préventives, telle la séparation de domicile, et la séparation de corps**, lorsque le lien affectif est cassé et que l'allongement du procès agrandit la fracture dans la famille. La séparation de domicile est souvent pratiquée dans la famille traditionnelle.

D'autant que le caractère suspensif des recours en matières de divorce, maintient les époux dans les liens du mariage.

L'assistance de la famille à la justice s'avère indispensable pour toutes les procédures relatives au contentieux conjugal.

L'aide de la famille à la justice, doit s'articuler autour de l'enseignement aux jeunes, des principes d'éducation fondés sur la religion, la dignité, l'honnêteté et le respect sacré des parents et la solidarité familiale.

Le conseil de famille, peut par la conciliation, la médiation, aboutir à des solutions acceptables pour les parties en conflit. Et ce dans la sutura, avec l'aide des autorités locales et religieuses.

Mesdames et Messieurs,

Les violences dans la famille, ont un caractère social et privé.

La famille doit dès lors user de mesures aptes à régler les fractures dues aux fautes tragiques et dramatiques causées par ses membres.

Vous connaissez sûrement l'histoire du dieu Poséidon, dieu de la mer et frère de Zeus, qui entra dans une colère furieuse contre le roi Minos qui refusa de lui sacrifier le magnifique taureau qu'il lui avait offert.

Devant cette ingratitude, Poséidon pour se venger s'incarna dans le magnifique taureau et séduisit Parsiphaé l'épouse du roi Minos. Et de l'union de Poséidon et de Pasiphaé, naquit le Minotaure, mi-homme, mi-taureau.

Monsieur le Conseiller, vous le dites, si bien, l'adultère ne peut être poursuivi que sur plainte du conjoint offensé, et que c'est là une affaire privée et sociale.

En effet, le roi Minos, garda le secret de l'acte de son épouse, et enferma le Minotaure dans un labyrinthe où périssaient tous ceux qui osaient s'y aventurer.

L'excuse de provocation dans l'homicide entre conjoints en cas de flagrant délit d'adultère (**art. 312) alinéa 2-CP**) est un aveu du **caractère dramatique d'une telle faute et de la violence qu'elle peut engendrer**.

La tradition réproche la violence dans ce cas, car elle révèle le fait à l'opinion. Et elle trouve la solution dans la séparation amiable ou le pardon.

Monsieur le Conseiller, vous citez, tantôt le journal les Moeurs des 4 et 23 Juillet 2001, faisant état d'actes incestueux.

Comment de telles fautes peuvent-elles se produire dans une société comme la nôtre ?

Oedipe est le symbole classique de la faute tragique aux yeux de tous.

Et le code pénal punit très sévèrement les auteurs de telles fautes qui heurtent la conscience sociale.

En effet, la faute tragique est un outrage à Dieu, une infraction à la loi et une entorse à la morale. Elle trouve son origine dans la constitution défectueuse de la conscience de son auteur.

Et sans l'absence d'une bonne éducation familiale basée sur la religion, la morale et l'instruction.

Aucune loi, aucune décision de justice fussent-elles les plus répressives ne sauraient venir à bout de la tyrannie de la violence, sans l'assistance, la collaboration, l'appui ferme et résolu de la famille.

Citons Jean Paul II dans son encyclique Centesimus 1991 «le caractère social de l'homme ne s'épuise pas dans l'Etat, mais il se réalise dans divers groupes intermédiaires, de la famille, aux groupes économiques, sociaux, politiques et culturels qui ont chacun leur autonomie propre».

La famille doit aider la justice, comme une alliée, une auxiliaire dans le combat contre les violences dont sont victimes ses membres.

La famille offre le cadre adéquat pour régler à l'amiable les litiges nés de la confrontation interne entre ses membres.

La famille doit se reconstituer et conserver les valeurs de civilisation positives qui fondent notre identité en tant que peuple.

La famille est la cellule de base de la société, elle contient le système immunitaire qui assure sa défense.

C'est le lieu où doivent se conjuguer avec harmonie, religion, morale et droit et instruction.

Gare à une modernité qui récuse les valeurs de civilisation qui donnaient une signification à notre société.

Une modernité qui récuse le privilège de l'âge, du sexe, du statut, et valorise le doute, la permissivité, au détriment de la foi et de la hiérarchie.

Il n'y a pas un abîme infranchissable entre les valeurs de la famille traditionnelle, et la construction d'une société moderne.

Claude Lévy STRAUSS, écrivait en 1958 *«Peut être découvrirons-nous un jour, que la même logique est à l'oeuvre dans la pensée mythique et dans la pensée scientifique, et que l'homme a toujours pensé aussi bien».*

Nous pensons, c'est la vérité, que la famille a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui, et qu'elle sera une déterminante de ce que notre société sera demain.